RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01223
Numéro SIREN : 807 612 304
Nom ou dénomination : ABC CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt 3024

ABC CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 171 B RUE NATIONALE - 62290 NOEUX-LES-MINES
807 612 304 RCS ARRAS-62000

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 7 Mars, à 11 Heures,

La société SC LES ARTISANALES, SC au capital de 10 000 €, associée unique dont le siège social est à Noeux les Mines, est présente, représentée par Mr Pascal BILOT Gérant.

Monsieur Pascal BILOT, Président non associé de la société ABC CONSTRUCTIONS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Le Cabinet DURIEZ ARTOIS AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué et s'est excusé.

Mr Pascal BILOT assiste également à la séance en qualité d'associé unique,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Alexis BILOT de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président associé, sans limitation de durée :

Monsieur Pascal BILOT
Né à LENS le 10 Décembre 1961
De nationalité Française
Demeurant 28 Rue du Chateau d'Eau, 62620 HOUCHIN

Monsieur Pascal BILOT accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexis BILOT

Pascal BILOT